



BULLETIN MUNICIPAL

Anzat-le-Luguet



NOTRE ÉGLISE A BESOIN DE NOUS

Véritable témoin de l'histoire d'Anzat-le-Luguet, notre église accompagne depuis des siècles la vie de la commune. Lieu de culte, de rassemblement mais aussi de culture, elle accueille chaque année concerts, visites et animations qui contribuent à faire vivre notre patrimoine. Aujourd'hui, des travaux de restauration sont devenus indispensables afin de préserver cet édifice et de le transmettre aux générations futures. Pour accompagner ce projet, la commune s'est associée à la Fondation du Patrimoine et lance une collecte de dons ouverte à tous.

Chaque participation, quel qu'en soit le montant, est une contribution précieuse à la sauvegarde de notre patrimoine communal.

Un dépliant de la Fondation du Patrimoine est joint à ce bulletin.

Profitez également de l'été pour (re)découvrir notre église ! Jusqu'au 18 août, elle est ouverte au public tous les mardis de 16 h à 17 h 30. Vous pourrez y admirer son architecture, son mobilier et ses nombreux trésors patrimoniaux.

Ensemble, contribuons à préserver ce patrimoine qui fait la richesse et l'identité de notre commune.

Scannez le QR code pour faire un don en ligne



Festival des 4 Sommets : la musique au cœur de notre patrimoine

Sarah Brun ouvre le festival à l'église d'Anzat

Le 4 juillet, l'église d'Anzat-le-Luguet a accueilli le premier concert du Festival des 4 Sommets avec la violoniste Sarah Brun.

Près de 60 personnes ont assisté à cette soirée musicale. Le cadre remarquable de notre église, dont l'acoustique met particulièrement en valeur les instruments à cordes, a offert un bel écrin à ce concert et permis au public de profiter d'un agréable moment de découverte musicale.



Une soirée conviviale avec Arnaud Cance

Le 17 juillet, la chapelle du Luguet a accueilli Arnaud Cance pour une soirée conviviale mêlant chansons françaises et occitanes.

Tout au long du concert, l'artiste a partagé avec le public l'histoire et la signification de ses chansons, créant un véritable échange avec les spectateurs. Accompagné de sa guitare, de percussions et de plusieurs instruments traditionnels, il a su transmettre une joie communicative et entraîner le public dans son univers musical.

Ces deux rendez-vous témoignent une nouvelle fois de la qualité du Festival des 4 Sommets, qui fait vivre le patrimoine d'Anzat-le-Luguet en associant musique, culture et découverte de nos édifices.





Découvrez le Cézallier

VTT ET VTT ÉLECTRIQUE

Explorez les grands espaces du Cézallier à votre rythme

AU PROGRAMME :

- Parcours balisés
- Départ d'Anzat-le-Luguet
- Accessible à tous
- Formules à partir de 10€

Plus d'informations au dos →

Ouvert tous les jours
Réservation 24H à l'avance





06 30 31 11 67

www.anzat-le-luguet.fr



TARIFS DE LOCATION DE VÉLOS



TYPE DE VÉLO	EXPRESS (2h)	1/2 JOURNÉE (9h-13h ou 14h-18h)	JOURNÉE (9h-18h)	PLUSIEURS JOURS
VTT CLASSIQUE	10€	15€	30€	20€/jours
VTT ÉLECTRIQUE	20€	25€	40€	30€/jours

Casque fourni - Caution : 200€ - Paiement chèque ou espèces
Merci de faire l'appoint

DECouvrez NOS CIRCUITS



La Chapelle - 18 km





Les Gentianes - 27 km





Les Grelettes - 33 km





Les Cheirs - 38 km



Voyage du CLUB DE L'AGE D'OR DU CEZALLIER

Ce 10 juin, par un temps clément, nous étions 51 (34 adhérents et 17 amis) à profiter de cette sortie annuelle placée sous le signe de l'amitié et de la découverte en direction de St Galmier, petite ville de La Loire où la Badoit est mise en bouteille.



Dès 10 heures, les voyageurs ont plongé dans l'univers Badoit. Grâce aux panneaux, au diaporama contenant l'histoire et l'actualité de cette célèbre eau minérale gazeuse, première à être mise en bouteilles en 1841 à l'initiative d'Auguste Badoit, puis à la visite de la fosse d'embouteillage datant du XIX^e siècle, nous avons presque tout appris sur cette source. C'est aussi cet entrepreneur qui, à proximité, a transformé un kiosque à musique en kiosque de puisage, petite note rafraîchissante permettant aux touristes d'apprécier cette eau spécifique (limitée néanmoins à 1 bouteille).

Dès la fin de cette visite, nous nous sommes rendus à pied vers l'atelier du souffleur de verre, Pierre Marion, véritable magicien qui a fabriqué devant nous un verre en cristal tout en commentant chacun de ses gestes. Dans la boutique adjacente, nous avons pu admirer et aussi acheter ses œuvres.

A 12 heures, départ en car pour Chamboeuf, à 3 kms, pour déjeuner au restaurant « Les Terres rouges » - service rapide et menu très convenable.

14h30, reprise du car pour visiter à Chazelles S/Lyon, le Musée du Chapeau unique en France.

Partant du matériau de base, principalement le feutre fabriqué à partir du poil de lapin, toutes les étapes de fabrication du chapeau, ainsi que les corps de métiers concernés (modiste, formiers, plumassiers, doreurs) nous sont présentés et commentés au travers des machines anciennes encore en fonctionnement. Dans une galerie, on découvre l'exposition de chapeaux de personnalités, allant de Fernandel à François Mitterrand et notamment ceux de Grace Kelly. Qui plus est, cet atelier de production, intégré au musée, en plus de préserver un savoir-faire, continue de fabriquer de magnifiques chapeaux tendance que l'on peut admirer et même acheter.



Vers 17h30 retour vers Anzat.

Merci au club de St Pierre Colamine, aux amis et familles des adhérents qui se sont joints à nous. La Présidente et le Trésorier, accompagnateur très efficace, vous disent, comme Mme Deloison, notre doyenne : « A l'année prochaine ! ».

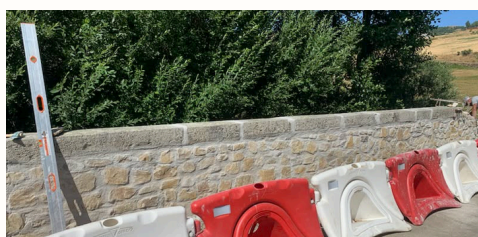
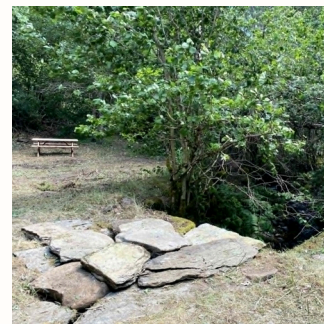
MT.C

Une nouvelle aire de pique-nique au cœur du patrimoine



Sous Besse, au bord du ruisseau de la Bave, un agréable espace de pique-nique a été aménagé à proximité d'un ancien moulin-scierie récemment dégagé de la végétation.

Grâce au travail des employés communaux et des bénévoles (Etienne Vaissade, Bruno Roddier, Mathieu Reboisson et Jacques Macchabee), ce témoin du patrimoine local est de nouveau visible et offre désormais un lieu propice à une pause au cœur de la nature.



- Reprise des parapets sur le pont de la Rochette

- Reprise de l'enrobé sur la route du Luguët
- Evacuation et reprofilage de la décharge des terres au Luguët
- La station compacte d'assainissement du Bosberty a été posée, mise en service et cloturée par les cantonniers.



BETA Énergie et son associé CouzEnergie passeront dans toutes les habitations d'Anzat et du Luguët entre le 3 et le 14 août 2026 afin de faire l'entretien et la vérification du bon fonctionnement des sous-stations.



Ralentissons dans nos villages

La vitesse est limitée à 50 km/h dans l'ensemble des villages de la commune.

Plusieurs habitants nous ont récemment signalé des vitesses excessives notamment au Luguët, à Apcher, à Prassinnet. Ces comportements mettent en danger les piétons, les cyclistes mais aussi les animaux qui peuvent traverser la chaussée.

La municipalité appelle chacun à faire preuve de prudence et de civisme afin que chacun puisse circuler en toute sécurité. Consciente de cette problématique, la municipalité va engager une réflexion sur les aménagements qui pourraient être mis en place pour inciter au respect de la limitation de vitesse.

Marché d'été : une belle réussite pour l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Anzat-le-Luguet



Le 14 juillet dernier, l'Amicale des sapeurs-pompiers de la commune organisait sa toute première animation.

Cette première édition a été un véritable succès, avec près de 100 repas servis dans une ambiance chaleureuse, conviviale et festive. Tout au long de la soirée, la bonne humeur, le partage et les échanges ont été au rendez-vous, faisant de cet événement un agréable moment de rencontre entre habitants, visiteurs, producteurs et exposants.



L'Amicale tient à adresser ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont répondu présentes, ainsi qu'aux producteurs, exposants, bénévoles, partenaires et à l'ensemble des organisateurs qui ont contribué à la réussite de cette belle journée. Grâce à votre présence et à votre engagement, cette première édition restera un excellent souvenir et nous encourage à renouveler cette belle aventure.

Au plaisir de vous retrouver lors de nos prochains événements !

LV

Les prochaines animations des mardis de marché d'été

- Mardi 4 août, festival à la Dérive! organisé par l'association Gré du Vent
- Mardi 11 août, le groupe Variance animera la soirée organisée par le comité d'animation d'Anzat

Exposants, producteurs, buvette et restauration seront au rendez-vous pour partager un agréable moment de convivialité.



Le festival À La Dérive ! fait escale à Anzat-le-Luguet le 4 août

Né de la volonté de promouvoir l'autonomie, la pratique du vélo, la diffusion de la culture en milieu rural et l'organisation d'événements accessibles avec peu de moyens, ce festival parcourt nos montagnes durant les deux premières semaines d'août.

Fidèle à cet esprit, l'électricité nécessaire à la projection des courts-métrages est produite... en pédalant !

À Anzat-le-Luguet, place de l'église, la soirée débutera à 19 h avec Osvaldo Carné (guitare-voix), suivie à 20 h du trio occitan Bèc, avant une projection de courts-métrages tout public à 22 h.

1866 : quand le feu ravageait Apcher

Le 1^{er} mars, vers onze heures du matin, un feu de cheminée a causé un effroyable incendie qui en un instant a dévoré presque tout le village d'Apcheix, commune d'Anzat-le-Luguet (Puy-de-Dôme). Un vent impétueux soufflait avec violence, et comme la plupart des bâtiments étaient couverts en chaume, il a suffi de quelques étincelles emportées par le vent pour qu'en un clin d'œil tout le village ait été embrasé. Vingt-cinq bâtiments ont été la proie des flammes avec tout ce qu'ils renfermaient en mobilier, grains et fourrages. Vingt ménages sont maintenant sans habitation, sans ressources. Tout a été consumé. Les pertes de toute nature peuvent être évaluées à près de cent mille francs. Une seule habitation était assurée.

Extrait de presse de l'Avenir national du 6 mars 1866

Le 1^{er} mars 1866, un incendie, vraisemblablement provoqué par un feu de cheminée, détruisait une grande partie du village d'Apcher.

Près de 160 ans plus tard, cet épisode de notre histoire nous rappelle que le risque d'incendie reste bien présent, particulièrement en période estivale.

Mégots, barbecues, feux en extérieur ou travaux produisant des étincelles : chacun peut, par quelques gestes simples, contribuer à protéger nos habitations, nos paysages et notre patrimoine. Restons vigilants tout au long de l'été.

Économisons l'eau

Pour la commune d'Anzat-le-Luguet, les restrictions diffèrent selon l'origine de l'eau : niveau "Alerte" pour l'eau potable et niveau "Crise" pour les prélèvements dans les cours d'eau (Arrêté n° 20261258 du 28/07/26 https://www.puy-de-dome.gouv.fr/contenu/telechargement/34000/271520/file/20260728_AP_20261258_secheresse.pdf).

Nous remercions chacun de respecter les restrictions présentées ci-contre et d'adopter les bons gestes pour limiter notre consommation d'eau.



PARTICULIERS

MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU À RESPECTER DANS LE PUY-DE-DÔME

Ces restrictions ne s'appliquent pas sur les prélèvements à partir de réserves d'eau de pluie. Les professionnels et les collectivités doivent également respecter des mesures de restriction ou d'interdiction qui leur sont propres.

Pour connaître le niveau de restriction de votre commune, consulter le site **VigiEau** :

	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
jardins d'agrément, pelouses et espaces verts privés	Arrosage interdit entre 10h et 18h	Arrosage interdit	Arrosage interdit
Jardins potagers et vergers vivriers	Arrosage interdit entre 10h et 18h	Arrosage interdit entre 08h et 20h	Arrosage interdit entre 08h et 20h
terrasses, cours, façades, hangars et petits ouvrages	Nettoyage interdit	Nettoyage interdit	Nettoyage interdit
véhicules	Lavage autorisé dans les stations professionnelles avec équipement économe en eau Lavage interdit à domicile	Lavage autorisé dans les stations professionnelles avec équipement économe en eau Lavage interdit à domicile	Lavage autorisé dans les stations professionnelles avec circuit de recyclage Lavage interdit à domicile
piscines à usage unifamilial de + de 1m3	Remplissage interdit sauf la remise à niveau et le 1er remplissage sous conditions	Remplissage interdit sauf la remise à niveau et le 1er remplissage sous conditions	Remplissage interdit
plans d'eau et étangs	Remplissage et vidange interdits	Remplissage et vidange interdits	Remplissage et vidange interdits

SANCTION En cas de non-respect des contraventions de 5ème classe s'appliquent soit :
• 1500 € pour une personne physique
• 7500 € pour une personne morale

Ce document n'est pas exhaustif !

Le document réglementaire de référence sur les restrictions applicables est disponible sur www.puy-de-dome.gouv.fr

Gentiana Lutea : agir aujourd'hui pour la gentiane de demain

Comme nous pouvons le constater lors de nos déplacements sur le terrain, la gentiane jaune fait partie des plantes emblématiques de la commune d'Anzat-le-Luguet. Elle possède sa propre association, une « interpro » créée en 2014 : l'association « Gentiana Lutea », à laquelle la commune adhère depuis sa création.

Cette interprofession a commencé à travailler dès 2010, suite au constat des arracheurs que la ressource naturelle pouvait être menacée. La disparition possible de la gentiane était alors attribuée aux quantités prélevées et aux méthodes d'arrachage parfois néfastes pour le milieu. Pour préserver cette ressource, l'association a créé une filière « gentiane durable », dans laquelle la commune s'est engagée. Elle repose notamment sur un suivi des parcelles récoltées et sur le respect, par les arracheurs, d'un cahier des charges.

Parallèlement, l'interpro mène des actions de surveillance de la reproduction naturelle de la gentiane, accompagne sa régénération dans le milieu naturel (semis de graines à l'automne ou de graines dont la dormance a été levée au printemps) et encourage la mise en place de cultures. Sur notre commune, ces trois types d'actions sont présents.

Au fil de ses travaux, l'association a identifié le principal facteur de fragilisation de la gentiane : le dérèglement climatique, lié en partie aux activités humaines. Pour qu'une graine puisse devenir une plantule, elle a besoin d'environ trois mois de froid, idéalement sous la neige, afin de lever sa dormance. Elle nécessite ensuite une humidité régulière pour grandir jusqu'à sa première floraison, qui intervient après environ sept années. C'est seulement à ce moment-là qu'elle devient capable de produire des graines.

Aujourd'hui, les conditions nécessaires à cette reproduction naturelle deviennent de plus en plus rares : les périodes de froid et d'humidité régulière diminuent. La culture de la gentiane devient donc un moyen de préserver cette plante, en lui apportant les conditions dont elle a besoin. Une gentiane pouvant vivre jusqu'à 60 ans, nous en observons encore dans nos paysages, même si la reproduction naturelle est aujourd'hui très faible.

La culture de la gentiane en France s'est développée dans les années 1980, portée par des acteurs souhaitant protéger leur ressource. Les évolutions climatiques annoncées depuis les années 1970 sont aujourd'hui une réalité à laquelle il faut s'adapter.

Aujourd'hui, il est encore possible de se joindre à ce mouvement de culture de gentiane.

À l'approche de la Fête du Pain de Reyrolles, découvrons une particularité de notre four à pain.

Il existe plusieurs modèles de fours à pain. Le plus répandu est celui dont la cheminée est située juste au-dessus de la porte du foyer : la fumée s'échappe alors directement par cette ouverture avant de remonter dans le conduit. Cette conception, utilisée autrefois dans les boulangeries, les fermes et de nombreux fours publics, limite déjà les risques de projection d'escarbilles.

Le four de Reyrolles présente une conception encore plus ingénieuse. La fumée sort du foyer, puis longe le sommet de la voute de la pièce et sort en empruntant le conduit de la cheminée placé au-dessus de la porte d'entrée.

Ce parcours réduit davantage le risque de projection d'escarbilles. Une précaution essentielle à une époque où les toitures étaient souvent en chaume et où les vents pouvaient attiser le moindre départ de feu.

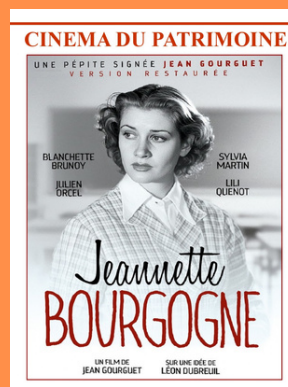


Lundi 10 août 10h

Visite guidée de la tour de Besse et du Luguet par un guide conférencier du Pays d'art et d'Histoire

Gratuit sur réservation au
04 73 89 15 90

Accès étroit, prévoir de
bonnes chaussures



MARDI 25 AOÛT - Salle Polyvalente 20h30 - Cinéma du Patrimoine (entrée libre)
proposé par l'association Cézallier Vallée de la Sianne
Jeannette Bourgoigne de Jean Gourguet (1938)

Ce film est une œuvre singulière à la frontière entre fiction romanesque et documentaire pédagogique. Une orpheline de mère Jeannette Bourgoigne prend son premier poste d'institutrice à 19 ans dans un petit village du Morvan. Dévouée et pleine d'idéaux, elle découvre les réalités du métier et s'investit auprès des enfants du village. Avec son père elle se remémore son propre parcours scolaire. Le film offre ainsi un inventaire complet de l'infrastructure éducative sous la IIIème République. Il propose un portrait lumineux mais réaliste de la France rurale et de l'école républicaine.

Expositions proposées cet été par l'association : https://www.cezalliersianne.fr/index-fr.php?page=actualites&id_article=2272

Dimanche 20 septembre : Journée du Patrimoine - Présentation de 2 croix remises en valeur (infos à venir)

Horaires déchetterie Ardes : 9 h - 12 h (lundi, mercredi et samedi) dès le 30 Juillet 2026 jusqu'à l'amélioration des conditions météorologiques

Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 28 août, le lundi 31 août et le vendredi 4 septembre.

anzatleluguet.mairie@wanadoo.fr

04-73-71-74-68

<https://www.anzat-le-luguet.fr/>

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les
boîtes aux lettres qu'aux personnes ne possédant
pas de boîte de messagerie.
Nous vous remercions de votre compréhension.

